

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Juin 2018

7499

#### ■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Aménagement du parking Groupe Scolaire Pagnol " à Gignac-La-Nerthe

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite ré-aménager un parking proche du groupe scolaire Pagnol sur la commune de GIGNAC-LA-NERTHE.

Cet aménagement permettra une meilleure accessibilité du site avec la création d'une piste cyclable et améliorera le stationnement (augmentation et rationalisation) en lien avec l'extension du groupe scolaire Pagnol.

A cet effet, l'opération d'investissement 2018106300 « Gignac-La-Nerthe – Aménagement du parking Groupe Scolaire Pagnol », pour un montant de 480 000 €, inscrite au budget supplémentaire enregistrée dans l'autorisation de programme 181141 du programme 14.1 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 480 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2018106300 «Gignac-La-Nerthe – Aménagement du parking Groupe Scolaire Pagnol » pour un montant de 480 000€ T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 181141.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2018 : 10 000 € TTC

CP 2019 : 300 000 € TTC

CP 2020 : 170 000 € TTC

CP exercices suivants : 0 €

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC